



## CP 110 ENTRETIEN DU TEXTILE

### SALAIRES 01/01/2022

Le 1er janvier 2022 les salaires barémiques et effectifs augmentent de 0,40 % suite à l'accord sectoriel 2021-2022.

Le 1er janvier 2022 les salaires barémiques et effectifs augmentent également de 3,22 % suite à l'indexation des salaires. Cette adaptation se fait selon la formule suivante :  $\text{index lissé de novembre 2021 (111,27) / index lissé de novembre 2020 (107,80) \times 100 = 3,22 \%}$ .

Ceci donne les barèmes suivants :

Salaires au 1er janvier 2022	Pour les entreprises de moins de 50 travailleurs, excepté les entreprises ayant adhéré à la CCT du 9 mars 1983	Pour les entreprises de plus de 50 travailleurs et celles ayant adhéré à la CCT susmentionnée
Groupe salarial 1	€ 11,9765	€ 12,1411
Groupe salarial 2	€ 12,2782	€ 12,4434
Groupe salarial 3	€ 12,5797	€ 12,7457
Groupe salarial 4	€ 12,8827	€ 13,0477
Groupe salarial 5	€ 13,1828	€ 13,3496
Groupe salarial 6	€ 14,1272	€ 14,3086
Groupe salarial 7	€ 14,4573	€ 14,6411
Groupe salarial 8	€ 15,8594	€ 16,0613